

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

-----oOo-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le 21 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

| | |
|---|---------------------------|
| Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants | Résultat du vote : |
| Délégués présents : 39 délégués (39 titulaires - 0 suppléant) | Voix Pour : 39 |
| Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués | Voix Contre : 0 |
| Date de convocation du Comité Syndical : 14 Février 2023 | Abstention : 0 |

Membres présents:

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: -

Membres absents excusés :

Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubler Maxime, Mr Lévêque Yves, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Verhulst Eric, Mr Verot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents:

Mr Atzeni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mr Simon André.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

| | |
|---|-------------------|
| Objet : Budget Incendie : adoption du Budget Primitif 2023 | N°20230206 |
|---|-------------------|

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
- Vu la délibération du 29.03.2012 créant le budget annexe « Incendie » (Entretien et renouvellement des poteaux incendie),
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Après avoir entendu la proposition du budget primitif 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 8 février 2023,
- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 7 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-250202371-20230221-20230206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président sur la proposition du Budget Primitif 2023,

- DECIDE, après en avoir délibéré :

- DE VOTER au niveau des chapitres le budget primitif 2023, arrêté comme suit :

| Section de fonctionnement | Comptes d'imputation | Propositions BUDGET 2023 | Total BP 2023 |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Recettes | Chapitre 70 Excédent reporté 002 | 92 099.20 € 3 668.55 € | 95 767.75 € |
| Dépenses | Chapitre 011 | 95 767.75 € | 95 767.75 € |

DE DONNER pouvoir au Président pour signer tout document relatif à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

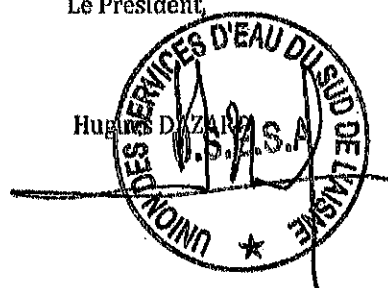
Dominique FREX



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues D.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-260202371-20230221-20230206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président